

Récépissé n° 10977/MINT/DAGAT/AS

Dakar, 10 MAI 2021

Le Conseil d'Administration
Le Président

Analyse : Décision d'homologation de la
norme sénégalaise NS 17-074 –
Parties 1, 2 et 3

Le Président du Conseil d'Administration,

Vu la constitution ;

Vu le décret 2002-746 du 19 juillet 2002 relatif à la normalisation et au système de certification de la conformité aux normes ;

Vu le procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 09 décembre 2005 modifié ;

Vu le compte rendu de la réunion du 04 février 2021 du comité technique de normalisation « Eaux et Assainissement » (ASN/CT 17) ;

Vu l'avis du Conseil d'Administration en sa consultation à domicile du 19 avril 2021

Sur le rapport du Directeur Général de l'Association Sénégalaise de Normalisation

Décide :

Article premier : est homologuée comme norme sénégalaise la norme nationale
NS 17-074 : Ouvrages d'assainissement non collectif – Février 2021

- **Partie 1** : Planification et Conception - Exigences
- **Partie 2** : Construction – Exigences
- **Partie 3** : Exploitation et maintenance - Exigences

.../...